

2022_58_07_0806

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU LOT
COMMUNE DE GIGNAC**

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES MUNICIPAUX

Règlementation accès au cimetière

Le Maire de GIGNAC,

Vu l'article L 2122-2, L 2213-1 et 2213.2 du Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu l'article 2211-1, 2212-1, 2212-2 ;

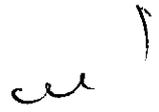
Considérant la tenue du festival Ecaussystème les 29, 30 et 31 juillet 2022;

Considérant la proximité du site du festival et du cimetière ;

ARRETE

ARTICLE 1 : L'accès au cimetière de GIGNAC sera fermé du vendredi 29 juillet 2022 à 16 heures au lundi matin 1er août 2022 à 10 heures à l'occasion du festival pour assurer le respect de ce lieu ;

A GIGNAC, le 08 juillet 2022
Le Maire, Solange OURCIVAL

NB : les clés sont tenues à disposition des familles : s'adresser à Mme Solange OURCIVAL Maire (06 31 96 08 95) Tel mairie: 0565377053.
Ayez l'obligeance de refermer à clés et de restituer les clés après votre visite.